

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21413**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Production Industrielle spécialité Gestion et Contrôle des Procédés Chimiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université	Président de l'Université d'Aix Marseille, Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales, 220 Spécialités pluritechnologiques des transformations, 222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel qui s'intègre dans des PME-PMI ou de grands groupes des domaines chimiques, pharmaceutique, environnement, agro-alimentaire, et nucléaire.

- Conduit des ateliers de procédés en veillant à leur bon fonctionnement et en intégrant les priorités de l'entreprise en matière de Qualité Sécurité Environnement.
- Participe à la réalisation d'essais et à la rédaction de rapports techniques ou de consignes visant à l'amélioration de la qualité et de la productivité.
- Met en œuvre des méthodes de suivi du procédé et assure la conformité des produits en prenant en compte les résultats d'analyses du laboratoire de Contrôle de production

Ce diplômé, de par ses savoirs et savoir-faire en chimie, génie chimique, procédé et système de commandes et les missions qui lui ont été confiées dans l'entreprise lors de l'alternance et en formation lors des Travaux Pratiques, Projets de groupe, travail individuel, a développé la capacité de travailler aussi bien en autonomie que dans une équipe, il a les compétences requises pour :

- mettre en œuvre les différentes opérations permettant d'assurer le bon fonctionnement de la chaîne de production,
- assurer la fabrication depuis les essais de faisabilité jusqu'à la production industrielle pour répondre au cahier des charges en termes de qualité, coûts et délais
- utiliser les cartes de contrôle et effectuer les retours d'information vers la production pour corriger les anomalies,
- rédiger les rapports techniques ou de consignes pour rendre compte à l'ingénieur procédé et améliorer la productivité,
- assurer la gestion technique des appareils d'analyse, de contrôle et de production pour garantir le bon fonctionnement d'une unité de fabrication,
- participer et organiser les réunions de suivi et de gestion de la chaîne de production pour assurer le lien entre différentes équipes de production.
- travailler dans des équipes de gestion de projets d'amélioration de l'exploitation des procédés pour répondre aux engagements des entreprises (Développement Durable, Engagement de Progrès, Certifications ISO 9001 et ISO 14001, OSHAS 18001, REACH). Dans ce cadre, il maîtrise les méthodes et techniques de conduite de réunion pour manager une petite équipe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industries de procédés

Techniciens supérieurs pour le management intermédiaire :

agent d'encadrement des industries de process

assistante technique de fabrication des industries de process

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

H1404 : Intervention technique en méthodes et industrialisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Volume Total de la formation 450 h + 150 h projet - 60 ECTS.

Durée de la formation : alternance sur une année universitaire.

Section apprentissage : contrat d'apprentissage sur un an, alternance mensuelle

UE 1 Formation scientifique et humaine - 10 ECTS - Coeff 10 - 140 h

UE1.1 Communication professionnelle (30 h)

UE1.2 Anglais (préparation du TOEIC) (30 h)

UE1.3 Bases du génie des procédés (56 h)

UE1.4 Bases de la régulation industrielle (24 h)

UE2 Gestion des procédés - 14 ECTS - Coeff 8 - 120 h

UE2.1 Sécurité des procédés (30 h)

UE2.2 Management sécurité, environnement, qualité (60 h)

UE2.3 Management environnement (30 h)

UE3 Contrôle des procédés - 12 ECTS - Coeff 12- 190 h

UE3.1 Statistiques appliquées - métrologie (24 h)

UE3.2 Procédés de dépollution (36 h)

UE3.3 Conduite et supervision des procédés (82 h)

UE 3.4 Technologies des appareils d'analyse - Analyseur en ligne (48 h)

UE 4 Projet Tuteuré - 8 ECTS - Coeff 4 - 150h

UE5 Alternance en entreprise - 16 ECTS - coeff 6 - h

Extrait de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle.

Art.10 : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement y compris le projet tuteuré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue, sont capitalisables.

A l'issue de cette formation le candidat a valider 60 crédits européens (ECTS).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé de 2/3 d'enseignants /chercheurs et 1/3 de professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Jury composé de 2/3 d'enseignants /chercheurs et 1/3 de professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Jury composé de 2/3 d'enseignants /chercheurs et 1/3 de professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Jury composé de 2/3 d'enseignants /chercheurs et 1/3 de professionnels
Par candidature individuelle	X		Jury composé de 2/3 d'enseignants /chercheurs et 1/3 de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n°44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation : 2004-4511 du 5 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE - Code de l'éducation - Article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2011-2012 : 8 H - 6 F

2012-2013 : 14 H - 6 F

2013-2014 : 11 H - 6 F

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr>

<http://www.iut.univ-amu.fr>

Lieu(x) de certification :

Aix-Marseille Université : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [MARSEILLE]

Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT Aix Marseille St Jérôme

Historique de la certification :

formation certifiée ISO 9001 : 2008